

Nouvelles constructions

Partie 3 Code national du bâtiment

sauf pour les bâtiments indiqués à la partie 9, s'applique à tous les bâtiments, y compris aux habitations, aux établissements d'affaires, aux établissements commerciaux et aux établissements industriels à risques moyens ou faibles comptant plus de trois étages et d'une superficie supérieure à 600 mètres carrés, et aux établissements de réunion, aux établissements de soins, de traitement ou de détention et aux établissements industriels à risques très élevés

Liste de contrôle et trousse de demande



Le présent document et toutes les pièces jointes sont fournis pour aider les personnes qui demandent certains permis et approbations qu'exigent divers arrêtés de The City of Saint John ainsi que des lois et règlements. En cas de divergence entre le présent document et ses pièces jointes et l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable, c'est l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable qui l'emporte.

Demande de permis de construction et d'aménagement

Liste de contrôle des éléments d'une demande complète pour :

➤ **Nouvelle construction (partie 3 du Code national du bâtiment)**

PATRIMOINE : Si le bâtiment se situe dans une aire de conservation du patrimoine, veuillez communiquer avec l'agent du patrimoine afin d'obtenir les exigences, une analyse et son approbation avant de demander un permis de construction. Tous les aspects des travaux et modifications effectués à l'extérieur du bâtiment doivent être approuvés par l'agent du patrimoine ou le Conseil d'aménagement du patrimoine, ou les deux.

SECTEURS INONDABLES : Si le bâtiment est situé dans un secteur inondable, toute modification à la superficie au sol du bâtiment peut nécessiter une analyse et l'achat de capacité compensatoire de réception des eaux en crue. Veuillez communiquer avec nous pour faire approuver un aménagement dans un secteur inondable avant de présenter une demande de permis de construction.

L'auteur de la demande doit présenter tous les éléments suivants qui s'appliquent :

- le **formulaire de demande** rempli et signé
- le **droit de permis** et le **dépôt remboursable**
- une **analyse complète relative au code du bâtiment**
- des **dessins portant un cachet – structure**
- des **dessins portant un cachet – électricité**



- des **dessins portant un cachet – plomberie**
- des **dessins portant un cachet – ventilation mécanique**
- des **dessins portant un cachet – projet de réseau pluvial**
- un **rapport géotechnique – sols artificiels**
- des **plans d'étage**
- des **plans de fondation**
- des **plans en coupe transversale**
- les **élévations** (les quatre côtés)
- un **plan de situation** (y compris l'aménagement paysager)
- un **projet de réseau pluvial** ou une lettre d'attestation portant le cachet d'un ingénieur professionnel, lorsque cela est réalisable
- un **système de hotte fabriquée** (s'il y a lieu)
- des **renseignements sur les enseignes** (s'il y a lieu)

- D'autres renseignements** peuvent aussi être exigés afin de compléter la demande. Il est donc fortement recommandé à l'auteur de la demande de consulter le personnel municipal avant de présenter sa demande.
- Il se pourrait que vous deviez obtenir une approbation du **prévôt des incendies** ou du **Service de prévention des incendies de Saint John** – si vous avez des questions, veuillez communiquer directement avec eux au (506)658-2962 ou à fireprevention@saintjohn.ca.

Permis supplémentaires pouvant être requis :

- permis d'eau et d'égouts** – vise la modification des réseaux municipaux d'eau ou d'égouts et le raccordement à ceux-ci
- permis d'excavation** – vise notamment les modifications suivantes dans l'emprise de la rue :
 - o couper la bordure en vue d'aménager, de déplacer ou d'élargir une voie d'accès
 - o aménager ou installer un ponceau
 - o effectuer un raccordement à la conduite principale du réseau municipal d'eau ou d'égouts



Renseignements supplémentaires pouvant être exigés à l'achèvement substantiel des travaux :

- approbation – dessins de structure
- approbation – sols artificiels
- approbation – ingénieur de sécurité incendie (s'il y a lieu)
- approbation – solution de rechange (s'il y a lieu)
- éléments coupe-feu
- certificat de vérification du système d'alarme incendie
- certificat de vérification du système d'extincteurs automatiques à eau
- exigences en matière de vérification s'appliquant aux bâtiments de grande hauteur – article 3.2.6.9 du *Code national du bâtiment* (génératrice de secours/alimentation électrique de secours/pressurisation des cages d'escalier/alarme centralisée...)
- certificats de vérification du clapet anti-retour
- certificats de permis d'ascenseur
- certification relatifs aux travaux de soudage



LIEU	ADRESSE MUNICIPALE :	NID :																																																	
	AIRE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE : O / N SECTEUR DE DENSIFICATION : O / N SECTEUR INONDABLE : O / N PLAN DE NIVELLEMENT APPROUVÉ : O / N																																																		
À L'USAGE DU PERSONNEL	NO DE DEMANDE :	DATE DE RÉCEPTION :																																																	
	REÇUE PAR :																																																		
RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DE LA DEMANDE	AUTEUR DE LA DEMANDE	COURRIEL	TÉLÉPHONE																																																
	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL																																																	
	ENTREPRENEUR	COURRIEL	TÉLÉPHONE																																																
	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL																																																	
	PROPRIÉTAIRE	COURRIEL	TÉLÉPHONE																																																
	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>USAGE ACTUEL</th> <th colspan="3">USAGE PROPOSÉ</th> </tr> <tr> <th>BÂTIMENT</th> <th>URBANISME</th> <th>INFRASTRUCTURE</th> <th>PATRIMOINE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> RÉNOVATIONS INTÉRIEURES</td> <td><input type="checkbox"/> NOUVELLE CONSTRUCTION</td> <td><input type="checkbox"/> DÉROGATION</td> <td><input type="checkbox"/> EXCAVATION DANS LES RUES</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> RÉNOVATION EXTÉRIEURES</td> <td><input type="checkbox"/> BÂTIMENT ACCESSOIRE</td> <td><input type="checkbox"/> LETTRE DU SERVICE D'URBANISME</td> <td><input type="checkbox"/> PONCEAU POUR VOIE D'ACCÈS</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> ANNEXE</td> <td><input type="checkbox"/> PISCINE</td> <td><input type="checkbox"/> AUTRE</td> <td><input type="checkbox"/> DRAINAGE</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> TERRASSE</td> <td><input type="checkbox"/> DÉMOLITION</td> <td><input type="checkbox"/> DEMANDE AU CONSEIL</td> <td><input type="checkbox"/> EAU ET ÉGOUTS</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE</td> <td><input type="checkbox"/> ENSEIGNE</td> <td><input type="checkbox"/> LOTISSEMENT</td> <td><input type="checkbox"/> AUTRE</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> NORMES MINIMALES</td> <td><input type="checkbox"/> AUTRE</td> <td><input type="checkbox"/> DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME</td> <td><input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> ENSEIGNE</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT INTERCALAIRE</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> DÉMOLITION</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> AUTRE</td> </tr> </tbody> </table>				USAGE ACTUEL	USAGE PROPOSÉ			BÂTIMENT	URBANISME	INFRASTRUCTURE	PATRIMOINE	<input type="checkbox"/> RÉNOVATIONS INTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> NOUVELLE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> DÉROGATION	<input type="checkbox"/> EXCAVATION DANS LES RUES	<input type="checkbox"/> RÉNOVATION EXTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> BÂTIMENT ACCESSOIRE	<input type="checkbox"/> LETTRE DU SERVICE D'URBANISME	<input type="checkbox"/> PONCEAU POUR VOIE D'ACCÈS	<input type="checkbox"/> ANNEXE	<input type="checkbox"/> PISCINE	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DRAINAGE	<input type="checkbox"/> TERRASSE	<input type="checkbox"/> DÉMOLITION	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU CONSEIL	<input type="checkbox"/> EAU ET ÉGOUTS	<input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE	<input type="checkbox"/> ENSEIGNE	<input type="checkbox"/> LOTISSEMENT	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> NORMES MINIMALES	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME	<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT				<input type="checkbox"/> ENSEIGNE				<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT INTERCALAIRE				<input type="checkbox"/> DÉMOLITION				<input type="checkbox"/> AUTRE
USAGE ACTUEL	USAGE PROPOSÉ																																																		
BÂTIMENT	URBANISME	INFRASTRUCTURE	PATRIMOINE																																																
<input type="checkbox"/> RÉNOVATIONS INTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> NOUVELLE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> DÉROGATION	<input type="checkbox"/> EXCAVATION DANS LES RUES																																																
<input type="checkbox"/> RÉNOVATION EXTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> BÂTIMENT ACCESSOIRE	<input type="checkbox"/> LETTRE DU SERVICE D'URBANISME	<input type="checkbox"/> PONCEAU POUR VOIE D'ACCÈS																																																
<input type="checkbox"/> ANNEXE	<input type="checkbox"/> PISCINE	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DRAINAGE																																																
<input type="checkbox"/> TERRASSE	<input type="checkbox"/> DÉMOLITION	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU CONSEIL	<input type="checkbox"/> EAU ET ÉGOUTS																																																
<input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE	<input type="checkbox"/> ENSEIGNE	<input type="checkbox"/> LOTISSEMENT	<input type="checkbox"/> AUTRE																																																
<input type="checkbox"/> NORMES MINIMALES	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME	<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT																																																
			<input type="checkbox"/> ENSEIGNE																																																
			<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT INTERCALAIRE																																																
			<input type="checkbox"/> DÉMOLITION																																																
			<input type="checkbox"/> AUTRE																																																
COCHEZ LES CASES APPLICABLES																																																			
DESCRIPTION DES TRAVAUX																																																			

Je consens à ce que The City of Saint John m'envoie à l'occasion des messages électroniques commerciaux au sujet de ses initiatives et mesures incitatives.

Déclaration générale sur la collecte de données

Les présents renseignements sont recueillis en vue de la prestation, par The City of Saint John, d'un programme ou d'un service existant. Seuls les renseignements nécessaires à la prestation du programme ou du service sont recueillis. Sauf si la loi le prescrit, The City of Saint John ne partagera pas vos renseignements personnels avec un tiers sauf avec votre consentement exprès.

La Loi sur les municipalités et la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée confèrent l'autorisation légale pour recueillir ces renseignements. Pour obtenir plus de renseignements, ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'agent de gestion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels :

Édifice de l'hôtel de ville
 15, Market Square, 8^e étage
 Saint John (N.-B.) E2L 1E8
commonclerk@saintjohn.ca
 (506)658-2862



The City of Saint John

Je soussigné présente la ou les demandes de permis ou d'approbation indiquées ci-dessus à l'égard des travaux décrits sur les plans, demandes et formules ci-

jointes. La présente demande contient tous les documents nécessaires pour obtenir le ou les permis ou approbations demandés. Je conviens de me conformer aux plans et devis descriptifs ainsi qu'à tous les arrêtés municipaux et aux conditions imposées par la municipalité.

Nom de l'auteur de la demande

Signature de l'auteur de la demande

Date



Annexe C : Frais

Les droits de demande mentionnés dans le présent arrêté sont les suivants :

Permis de construction : 110 \$ + 8,50 \$/1 000 \$ de valeur estimative + 2 \$ par page présentée mesurant plus de 279 mm sur 420 mm.

Frais d'administration supplémentaires	
Deux premières inspections supplémentaires – catégorie 1	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 1	75 \$
Trois premières inspections supplémentaires – catégorie 2	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 2	100 \$
Trois premières inspections supplémentaires – catégorie 3	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 3	200 \$
Examen supplémentaire – catégorie 1	75 \$
Examen supplémentaire – catégorie 2	100 \$
Examen supplémentaire – catégorie 3	100 \$ l'heure ou partie d'une heure, par visite
Modification du droit de demande	8,50 \$/1 000 \$ de la différence par rapport à la valeur estimative

Permis de démolition	Garage ou bâtiment accessoire lié à un logement à densité faible ou moyenne	210 \$
	Tout autre permis de démolition	310 \$
Réimplantations	Toutes	Frais de démolition + 8,50 \$/1 000 \$ de la valeur estimative



Annexe D : Valeurs estimatives attribuées – logements à densité faible ou moyenne

Nouvelle construction		110 \$ par pi ²
Sous-sol et étages supplémentaires aménagés		55 \$ par pi ²
Rajouts	Avec fondation	110 \$ par pi ²
	Vide sanitaire	Moins 20 %
	Construction à poteaux et poutres	Moins 30 %
Rénovations		22 \$ par pi ²
Terrasses		15 \$ par pi ²
Garage (attenant ou isolé)		40 \$ par pi ²
Bardage	Vinyle	6,50 \$ par pi ²
	Aluminium ou acier	7 \$ par pi ²
	Bardeaux et bardage à clins	5 \$ par pi ²
Malgré ce qui précède, lorsque seule la valeur estimative des matériaux est disponible		Le double de la valeur estimative des matériaux



Annexe E : Dépôts remboursables

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour la délivrance d'un permis de construction.

Tous les permis	Si la valeur estimative est inférieure à 2 000 \$: 0 \$
Permis de catégorie 1	Si la valeur estimative est de 2 000 \$ ou plus : 200 \$
Permis de catégorie 2	Si la valeur estimative est supérieure ou égale à 2 000 \$, 1 % de la valeur estimative avec un minimum de 300 \$ et un maximum de 2 000 \$
Permis de catégorie 3	Si la valeur estimative est supérieure ou égale à 2 000 \$, 1 % de la valeur estimative, avec un minimum de 500 \$ et un maximum de 5 000 \$

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour la délivrance d'un permis de démolition.

Toutes les démolitions	Si la valeur estimative est inférieure à 2 000 \$: 150 \$ Si la valeur estimative est de 2 000 \$ à 10 000 \$: 500 \$ + 5 % de la valeur estimative Si la valeur estimative est supérieure à 10 000 \$: 10 % de la valeur estimative, jusqu'à concurrence de 5 000 \$
------------------------	--

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour les réimplantations.

Toutes les réimplantations	Les dépôts qui s'appliquent aux permis de démolition et aux permis de construction
----------------------------	--



Annexe F : Catégories

Pour l'application de la présente annexe, MICI s'entend de ce qui suit :

Habitations **multifamiliales** de trois logements et plus

Bâtiments ou constructions **industriels**

Bâtiments ou constructions **commerciaux**

Bâtiments ou constructions de **services publics**

Tous les autres bâtiments ou constructions qui ne sont pas des logements à densité faible ou moyenne

CATÉGORIE 1

Logements à densité faible ou moyenne : fenêtres et portes

Logements à densité faible ou moyenne : terrasses

Logements à densité faible ou moyenne : bardage

Logements à densité faible ou moyenne : rénovations intérieures d'une valeur inférieure à 20 000 \$

Logements à densité faible ou moyenne : rénovations extérieures d'une valeur inférieure à 20 000 \$

Logements à densité faible ou moyenne : bâtiments accessoires et garages

Toutes les démolitions

Installations électriques

CATÉGORIE 2

Logements à densité faible ou moyenne : nouvelles constructions

Logements à densité faible ou moyenne : nouveaux logements ou logements accessoires

Logements à densité faible ou moyenne : rajouts

Logements à densité faible ou moyenne : rénovations intérieures d'une valeur de 20 000 \$ et plus

Logements à densité faible ou moyenne : rénovations extérieures d'une valeur de 20 000 \$ et plus

MICI : rénovations intérieures d'une valeur inférieure à 25 000 \$

MICI : rénovations extérieures d'une valeur inférieure à 25 000 \$

MICI : changements d'occupation, sans rénovations

Maisons mobiles

Tentes

CATÉGORIE 3

MICI : nouvelles constructions

MICI : rajouts

MICI : nouveaux logements

MICI : rénovations intérieures d'une valeur de 25 000 \$ et plus

MICI : rénovations extérieures d'une valeur de 25 000 \$ et plus